

Règlement du Concours de photographies Forum Bois 2010, à Marvejols

Article 1 : Organisation

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lozère, 16 boulevard du Soubeyran - BP 81, 48002 MENDE cedex, organise, dans le cadre du 5^e Forum Bois de Marvejols, qui se déroulera du 24 au 26 septembre 2010, un concours photos sur le thème : « **le bois dans la maison et la maison bois** » du 1^{er} mai 2010 au 31 juillet 2010. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce concours.

Article 2 : Présentation du concours

Ce concours gratuit, ouvert à toute personne de plus de quatorze ans sous réserve d'une autorisation parentale, à l'exclusion du personnel de l'établissement organisateur et des membres du jury. Les photographies doivent correspondre pleinement au thème du concours dont l'objectif consiste à faire découvrir le bois dans ses différentes applications.

Article 3 : Conditions de participation

Un seul format de photographie accepté : A4 (20 X 30 cm) sans support cartonné ou cadre.

Seuls seront acceptés les tirages sur papier argentique.

Sont autorisés : les travaux argentiques ou numériques, noir et blanc ou couleur.

Chaque participant pourra déposer au maximum trois photographies mais ne pourra être primé qu'une seule fois.

Aucun signe distinctif ne doit apparaître au recto de l'œuvre.

Au verso de chaque photographie doit-être précisé, en majuscule :

- nom, prénom, adresse postale et électronique, téléphone de l'auteur ;
- titre de la photographie ;
- date et lieu de la prise de vue ;
- qualité de la photographie : argentique ou numérique

La participation au concours implique que les auteurs certifient avoir réalisé eux-mêmes les photographies et qu'ils sont dépositaires des droits liés à l'image en ayant l'autorisation des personnes identifiées sur la ou les photos présentées.

Les photographies sont à envoyer :

- sous enveloppe avec la mention « ne pas plier », au plus tard le 31 juillet, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lozère
CONCOURS PHOTOS – FORUM BOIS 2010
16 boulevard du Soubeyran – BP 81
48002 MENDE cédex
- OU à déposer à l'accueil de la Chambre de Commerce et d'Industrie, 16 boulevard du Soubeyran, à Mende, avant le vendredi 30 juillet 2010, 17 h, avec la mention « CONCOURS PHOTO – FORUM BOIS 2010 – ne pas plier ».

Les photographies seront rendues à compté du 2 novembre 2010. Pour ce faire, il est demandé de joindre une enveloppe de retour, mentionnant les coordonnées de l'auteur de(s) l'œuvre(s), affranchie au tarif en vigueur. En l'absence de cette dernière, les photos resteront disponibles à l'accueil de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lozère et récupérables par leurs propriétaires, sur présentation d'une pièce d'identité, pendant une durée de six mois, à partir du 2 novembre 2010. Passé ce délai, les photographies seront détruites.

Article 4 : Critères de sélection

Les photographies argentiques ou numériques, noir et blanc ou couleur seront jugées par le jury de la même façon. Chaque membre du jury attribuera une note sur 20 à chacune des photographies. Le jury devra percevoir à travers l'image une application du bois. Les critères de sélection seront les suivants :

- adéquation avec le sujet ;
- qualité technique ;
- qualité esthétique ;
- originalité et créativité.

Chaque critère sera jugé sur 5.

Article 5 : Remise des prix et exposition des œuvres

Les prix seront remis lors du Forum Bois, de Marvejols, du 24 au 26 septembre 2010. Les participants recevront, par courrier, une invitation leur précisant la date et l'heure de cette remise des prix.

Une exposition des meilleures photos sera présentée lors du Forum Bois.

La Chambre de Commerce et d'Industrie se charge de l'encadrement des photos.

Les photographies seront exposées durant un mois dans le hall de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mende, soit jusqu'au 29 octobre 2010.

Article 6 : Composition du Jury

Le jury sera composé comme suit :

- le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou son représentant désigné ;
- le Maire de Marvejols ou son représentant désigné ;
- le Président du Photo Club Mendois ou son représentant ;
- le Président du Club Photo de Chirac ou son représentant ;
- les responsables des deux magasins photos de Marvejols ou leurs représentants désignés ;
- deux représentants de deux médias diffusés en Lozère

Article 7 : Dotation du concours

Le premier lauréat du concours de photographies se verra attribuer un bon d'achat d'une valeur 250 € à valoir chez l'un des exposants du Forum Bois 2010.

De nombreux autres lots, laissés à l'appréciation de l'organisateur, seront remis.

Les lots ne pourront faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature qu'elle soit.

Article 8 : Exclusions

Seront exclues du concours, les photographies dont la date d'envoi ou de dépôt à la Chambre de Commerce et d'Industrie, dépasse les dates et heures limites fixées dans les articles 1 et 3 du présent règlement. Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photographies qu'ils jugent pouvant revêtir un caractère contraire aux lois, aux bonnes mœurs ou contrevenant à la protection des populations ou encore discriminant.

Article 9 : Responsabilités

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables des problèmes liés à son déroulement qu'il s'agisse d'erreurs humaines, de problèmes informatiques, technologiques ou de quelque autre nature. En outre, les organisateurs ne seraient être tenus responsables du non-respect du droit à l'image par le dépositaire des photographies.

Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le concours ou encore, de remplacer le premier lot par un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Article 10 : Acceptation et publication du règlement

Le simple fait de participer au concours entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé chez Maître Claude MEISSONIER, huissier de justice, 12 av. Foch, 48000 MENDE.

Ce règlement est consultable à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lozère pendant toute la durée du concours de photographies et téléchargeable sur le site internet de la CCI de la Lozère. Il peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de la de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lozère, 16 boulevard du Soubeyran, BP 81, 48002 Mende Cedex.

Article 11 : Litige

Les participants ne pourront aller à l'encontre de la décision du jury.

Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.